

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège de la région de L'Amiante

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Soins infirmiers (180.01)

Septembre 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Soins infirmiers* au Collège de la région de L'Amiante s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège de la région de L'Amiante a transmis son rapport d'autoévaluation à la Commission qui l'a reçu le 23 février 2001. Le rapport d'autoévaluation comprend une première partie qui expose un projet de politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La première version de la PIEP n'étant pas complète, le Collège décrit, dans cette partie du rapport, les améliorations apportées dans le projet de politique. Ainsi, comme il sera expliqué plus loin, la Commission ne portera pas jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP. Elle formulera cependant des commentaires qui pourront guider le Collège jusqu'à l'adoption de sa PIEP révisée.

La deuxième partie du rapport traite de l'évaluation du programme *Soins infirmiers* et ensuite sont présentées les annexes. La Commission appréciera l'efficacité de l'évaluation du programme dont fait état cette partie du rapport.

Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 avril 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué le déroulement de cette opération au Collège de la région de L'Amiante selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³.

1. Présidé par le commissaire, M. Louis Roy, le comité de visite était composé de M^{me} Francine Demers, enseignante en soins infirmiers, coordonnatrice administrative et coordonnatrice des stages au Collège de Sherbrooke, de M^{me} Suzanne Guimond, adjointe à la direction des études au Cégep de Matane et de M. Alain Doiron, adjoint aux programmes du Cégep de Sorel-Tracy. Le comité était assisté de Chantal Bouchard, agente de recherche à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa politique et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège de la région de L'Amiante, situé à Thetford Mines, est un établissement public fondé en 1969. Il accueille près de 1000 étudiants par année répartis comme suit : approximativement 350 étudiants à la formation préuniversitaire et 650 étudiants à la formation technique. Le Collège offre trois programmes préuniversitaires, neuf programmes techniques, dont cinq programmes produits en alternance travail-études (ATE), et cinq programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège (PIEP, juin 1997) comporte plusieurs aspects peu approfondis susceptibles d'entraver le processus d'évaluation. En effet, la Commission notait, en avril 1998, que le mode de détermination des programmes à évaluer, les étapes de l'évaluation et les modalités du système d'information n'étaient pas précisés dans la politique. Le plan d'action ne fait pas l'objet d'une description assez détaillée. Dans les circonstances de cette évaluation de la PIEP, la Commission invitait le Collège à *revoir l'ensemble de sa politique et à lui soumettre une autre version comprenant les composantes et éléments essentiels pour encadrer les évaluations de programmes*.

Lors de l'évaluation du programme *Soins infirmiers*, le Collège n'a pas appliqué sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes car il retravaillait cette politique. Le Collège a conduit son évaluation en expérimentant un nouveau projet de politique déposé lors de la visite. Il n'a donc pas procédé conformément à sa PIEP. En raison de cette situation, la Commission a examiné la qualité de l'évaluation du programme plutôt que la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Le programme évalué, *Soins infirmiers (180.01)*, comprend 91 2/3 unités et mène à un diplôme d'études collégiales (DEC). Il est offert depuis près de trente ans au Collège de la région de L'Amiante. Les étudiants sont soumis aux évaluations prévues par le Code des professions et la Loi sur les infirmiers et infirmières du Québec pour l'obtention du permis d'exercice. Le nombre d'étudiants dans le programme était de 36 à l'automne 1995 et de 12 en 1997. À l'automne 2000, le programme accueillait 40 étudiants. Le nombre de professeurs de la formation spécifique (soins infirmiers, biologie, psychologie, sociologie) se chiffre à 16 enseignants selon les données présentées dans le rapport du Collège.

Évaluation de l'application de la PIEP

Les modalités d'évaluation sont examinées sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La détermination du programme à évaluer repose sur une conjugaison d'événements : le virage ambulatoire, une baisse de la clientèle, de nombreux départs à la retraite et l'implantation du nouveau programme *Soins infirmiers*. Le directeur des études a rencontré les différents intervenants du programme pour leur proposer l'évaluation de façon à porter un regard sur la situation avant l'implantation du nouveau programme prévue pour l'automne 2001. La commission des études et le conseil d'administration ont été consultés sur cette proposition de la direction des études.

Pendant la visite, le Collège a expliqué clairement son intention de décrire le mode de détermination du programme à évaluer afin de démontrer que cette étape fera l'objet d'une section précise dans la PIEP.

Le système d'information sur les programmes d'études

La visite a permis de constater que diverses sources de données alimentent le système d'information sur les programmes d'études. Plusieurs données ont été utilisées pour cette évaluation, ce qui a permis au Collège d'apprécier ses outils de collecte des données. Le Collège disposait de données sur les étudiants, les stagiaires, les finissants et les diplômés de 1995 à 2000.

Le Collège reconnaît que le système d'information sur les programmes d'études est en voie d'implantation. Il entreprend l'installation d'un outil informatisé de suivi des cohortes. De plus, il a élaboré un document de travail portant sur la gestion des outils de diagnostic. Ce document illustre le plan de gestion des instruments de collecte des données – désignés par le Collège comme les « outils de diagnostic » – reliés à chaque critère. Les responsables de la lecture des résultats, soit les comités de programmes ou les départements, ne sont pas encore précisés et les responsables de la mise à jour des données restent à déterminer.

Le déroulement du processus d'évaluation

Au début des travaux, le comité d'évaluation prévu pour cette opération était composé de trois enseignantes, d'un conseiller pédagogique et de l'adjoint au directeur des études. Le boycott relié aux négociations de la convention collective a affecté la composition du comité d'évaluation. Ainsi, la responsable de la coordination départementale, un conseiller pédagogique et l'adjoint au directeur des études ont assumé, dans ce contexte particulier, la réalisation de l'évaluation et la rédaction du rapport d'autoévaluation.

La direction des études a coordonné les travaux du comité d'évaluation. En ce qui concerne les consultations auprès de la commission des études et du conseil d'administration, un schéma du processus d'évaluation et des résultats obtenus leur a été transmis pour guider leur appréciation des différentes parties du rapport. Après en avoir discuté, ils ont adopté le rapport d'autoévaluation. Le comité de programme n'a pas participé comme prévu aux travaux étant donné la situation de boycott qui s'est terminée en décembre 2000 et qui a rendu difficile la réunion dudit comité.

Les enseignants de la formation spécifique ont été consultés à différentes étapes du processus d'évaluation : détermination du programme à évaluer, cueillette d'information, analyse, rédaction du rapport, conclusion et appréciation du rapport. Les enseignants de la formation générale ont également été consultés, de façon informelle, au cours d'une rencontre impliquant l'ensemble des intervenants du programme.

Le Collège met de l'avant un processus d'évaluation continue. L'évaluation du programme *Soins infirmiers* a permis au Collège de clarifier certains points de la PIEP. Des modifications sont prévues, dans le projet de politique, quant au processus d'évaluation continue des programmes d'études. Le Collège précise que dorénavant, l'évaluation se produira à l'intérieur d'un cycle de sept ans pendant lequel l'évaluation globale d'un programme pourra être déclenchée au besoin, mais nécessairement réalisée au terme du cycle.

En résumé, la Commission constate que cette opération a permis au Collège de planifier des modifications à sa PIEP concernant le mode de détermination du programme à évaluer, le système d'information sur les programmes et le processus d'évaluation continue. Ces changements contribueront à l'amélioration de sa PIEP. La Commission fait toutefois quelques remarques pour guider le Collège dans l'élaboration de sa politique révisée.

Lors du choix du programme à évaluer, des consultations pourraient être prévues dans la politique. La Commission est d'avis que le Collège pourrait également définir, dans sa

politique, la composition du comité d'évaluation et prévoir une participation significative des professeurs au sein de ce comité. Finalement, le système d'information sur les programmes d'études comprend plusieurs outils de diagnostic et la responsabilité de gestion semble reposer à la fois sur la direction des études, sur les départements, les comités de programmes et les services de l'organisation scolaire. C'est pourquoi la Commission recommande au Collège

d'adopter une nouvelle PIEP qui décrira les consultations prévues dès le choix d'un programme à évaluer, précisera la participation des enseignants au comité d'évaluation et identifiera les responsables de la gestion des outils de diagnostic (traitement des données, analyse et mise à jour) qui composent le système d'information sur les programmes d'études.

L'efficacité

L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

L'évaluation du programme *Soins infirmiers* a été planifiée et structurée, mais ces informations n'ont pas été transcrites dans un document identifié comme étant le devis d'évaluation du programme. Une section du rapport montre toutefois comment le système d'information sur les programmes d'études a été utilisé pour cette évaluation. Dans cette section sont décrites les données du système d'information, les sources des données et la présentation des différents points de vue des intervenants du programme évalué.

La visite a permis de constater que la planification systématique de l'évaluation s'est effectuée lors des rencontres du Département de soins infirmiers. Les enseignants des disciplines de la formation spécifique ont été consultés sur les critères d'évaluation du programme. La composante de la formation générale n'a pas été touchée directement par les travaux considérant son évaluation récente. La Commission rappelle l'importance d'inclure toutes les composantes du programme selon les critères appropriés lors d'une évaluation.

Les enjeux majeurs de l'évaluation du programme apparaissent dans la lettre d'accompagnement du rapport d'autoévaluation. Cette évaluation soulève plus particulièrement deux enjeux : l'évolution du programme et le support aux enseignants pour la transition vers le nouveau programme, incluant l'accompagnement des nouveaux enseignants. Les problématiques dégagées en préambule du rapport d'autoévaluation ne sont cependant pas reliées clairement aux critères d'évaluation. La Commission **suggère** donc au Collège de regrouper les enjeux de l'évaluation d'un programme d'études et de les relier aux critères d'évaluation dans un devis. Ce devis pourrait être présenté à la commission des études et faire l'objet d'un avis de celle-ci.

La collecte des données perceptuelles

La collecte des données a été supervisée par le conseiller pédagogique membre du comité d'évaluation. Quatre questionnaires ont été administrés aux étudiants. Ces instruments ont permis au Collège de recueillir des données sur les nouveaux étudiants, les stagiaires, les finissants et les diplômés. Pour plusieurs instruments de collecte des données, les outils étaient déjà développés et validés lors d'évaluations antérieures. Les enseignants étaient familiers avec l'utilisation de ces outils et ils ont été consultés sur le questionnaire auquel ont répondu les employeurs. Le Collège a fait preuve de rigueur dans la collecte et le traitement des données; cet aspect pourrait cependant être mieux décrit dans le rapport d'évaluation.

La responsable de la coordination départementale a consulté les enseignants sur les différents critères pour recueillir leurs commentaires. Le bilan départemental, annexé au rapport, présente aussi leur point de vue. La Commission estime que ces consultations, de nature collective, auraient pu être complétées par les perceptions individuelles des professeurs. Elle **suggère** donc au Collège d'élaborer un questionnaire permettant de procéder à une collecte des données plus systématique auprès des enseignants.

La réalisation de l'évaluation

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège présente pour chaque critère les sources des données recueillies, l'analyse de la situation et les actions envisagées.

Les données recueillies

La visite a permis de compléter le tableau des données sur le cheminement des étudiants dans le programme. Par exemple, les taux de diplomation de même que les taux de persévérance n'étaient pas présentés dans le rapport d'autoévaluation. La Commission

estime que les données qui corroborent les analyses sur le cheminement des étudiants pourraient être reprises dans le rapport.

Le Collège procède à l'évaluation de la satisfaction des employeurs par la Relance de programme et par les bilans de stages. De plus, il existe des rapports des comités employeurs-Collège et Cégep-CLSC dont le Collège affirme s'être inspiré. Le Collège envisage de les répertorier dans l'outil de gestion des données. La Commission note cette intention.

Un échantillon de plans de cours a été analysé par une enseignante. Cet échantillon est composé d'un cours de soins infirmiers (*Introduction aux soins infirmiers*, 180-110) et des cours des disciplines contributives. Le choix d'un seul cours de soins infirmiers pour constituer l'échantillon et l'absence d'une consultation méthodique des professeurs n'a pas permis que soient approfondis certains points tels que les méthodes pédagogiques, la charge de travail demandée aux étudiants, les grilles et instruments d'évaluation des apprentissages. Cette remarque touche également les ressources humaines du programme et plus particulièrement les activités de perfectionnement. Dans ce dernier cas, des précisions auraient contribué à la mise en valeur des points positifs qui se dégagent de cette évaluation.

L'analyse et les conclusions

L'analyse est souvent formulée dans un commentaire global. Les différents points de vue des intervenants du programme évalué pourraient faire l'objet d'une présentation plus détaillée. Par exemple, l'analyse de la démarche d'apprentissage comporte quelques faiblesses que la Commission attribue à l'absence de certaines données sur la perception des enseignants concernant les méthodes pédagogiques, les moyens d'atteindre les objectifs du programme et les instruments de mesure des apprentissages des étudiants. L'évaluation de la cohérence du programme et de la démarche d'apprentissage a produit des conclusions plutôt générales. Les ressources matérielles n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie des besoins de tous les intervenants du programme. En conséquence, les conclusions portent la marque du manque d'approfondissement lors de l'analyse de ces critères.

Les actions envisagées

Les actions envisagées sont reliées aux conclusions. Elles sont annoncées dans le rapport comme des pistes d'action liées à la situation décrite. Certaines actions envisagées sont déjà en cours de réalisation. Par exemple, le Collège a entrepris des démarches concernant

la place qu'occupe le volet communautaire dans la formation en soins infirmiers. Cependant, les actions envisagées pour les critères de la cohérence et de la démarche d'apprentissage demeurent imprécises.

Le Collège a réalisé une évaluation rigoureuse dans son appréciation de la pertinence, de l'encadrement des élèves, des ressources humaines, de l'efficacité et de la gestion. Les critères qui portent sur la cohérence, les méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages – ces deux derniers aspects de l'évaluation traités sous la rubrique *Qualité de la démarche d'apprentissage* – présentent une faiblesse dès la collecte des données, ce qui a affecté l'analyse et les conclusions qui donnent lieu aux actions envisagées. Pour assurer une évaluation complète de ces critères, la Commission **suggère** au Collège de procéder à une analyse plus approfondie et de proposer des actions claires et précises.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège de la région de L'Amiante n'a pas présenté de plan d'action. La conclusion du rapport d'autoévaluation reprend la liste des actions sans préciser un ordre de priorité et sans identifier clairement les responsables de leur réalisation.

La Commission recommande au Collège d'adopter, au terme de l'évaluation, un plan d'action complété d'un échéancier au regard des actions prioritaires, d'assurer la réalisation des actions dans le respect des tâches qui incombent à chacun et d'inclure cette procédure dans sa politique.

Même si les critères de la cohérence et de la démarche d'apprentissage présentent quelques faiblesses, le Collège de la région de L'Amiante a réalisé une évaluation efficace du programme *Soins infirmiers*. La Commission souligne plus particulièrement la qualité de l'évaluation pour cinq critères des sept retenus par le Collège. Ce qui démontre la compréhension et l'intégration d'une culture d'évaluation visant l'adaptation aux besoins et à la réalité du Collège.

Conclusion

Dans ce rapport, la Commission ne juge pas l'application faite par le Collège de la région de L'Amiante de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, puisque la politique du Collège est à retravailler et que le Collège a conduit son évaluation de programme en expérimentant un nouveau projet de politique. La Commission a plutôt examiné le processus d'évaluation du programme *Soins infirmiers*. Elle est en mesure de juger que les améliorations prévues à la PIEP et surtout la prise en compte de ces améliorations lors de cette opération ont produit une évaluation efficace. Le Collège a su bénéficier de cette opération pour mettre à l'épreuve le nouveau processus d'évaluation inclus dans le projet de politique.

La Commission recommande au Collège de lui soumettre son projet de PIEP et d'y inclure des modalités concernant les consultations à l'étape du choix du programme à évaluer, la participation des enseignants et la préparation d'un plan d'action en bonne et due forme. Elle recommande également de définir clairement les responsabilités de gestion des outils de diagnostic qui composent le système d'information sur les programmes d'études. De plus, la Commission suggère au Collège de produire le devis d'évaluation sous la forme d'un document officiel puis d'élaborer un questionnaire qui permette de rendre compte du point de vue des enseignants de façon plus précise.

L'évaluation et les actions qui en découlent devraient permettre d'améliorer la mise en œuvre du programme à condition d'élaborer un plan d'action pour structurer la réalisation des actions envisagées.

Les suites de l'évaluation

Le Collège de la région de L'Amiante a fait parvenir à la Commission ses réactions au rapport d'évaluation de l'application de la PIEP.

Dans un premier temps, le Collège propose quelques ajustements au texte du rapport. Il démontre ensuite que les éléments des recommandations et suggestions formulées par la Commission ont tous été inclus dans la seconde version de la PIEP, adoptée par le conseil d'administration. Le Collège indique également, au terme de cette expérimentation, son intention de poursuivre la systématisation des évaluations de programmes.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer